

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue le lundi 3 juillet 2017 à 19 h 30 à la salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mme, France Laroche, mairesse, Mmes Josée Audet, Francine Fillion et Francine Drouin conseillères, MM. Danny, Paré Dave Lachance et Rémi Gosselin conseillers formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche mairesse. Est également présente Mme Renée Vachon, directrice générale et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, Mairesse, adresse ses mots de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2017;
4. Adoption des comptes;
5. Embauche d'un nouveau directeur général;
6. Adoption du règlement #17-222 relatif au zonage, modifiant les usages permis et les limites de zones du périmètre urbain secteur St-Pierre;
7. Autorisation d'achat de gravier brut à même le surplus cumulé (67 000 \$);
8. Achat de gravier à même le budget courant (24 000 \$);
9. Résolution pour engager deux nouveaux pompiers;
10. Regroupement OMH;
11. Résolution d'appui, règlement #175;
12. Adhésion Grobec;
13. Renouvellement du statut de membre à l'agence des forêts privées;
14. Correspondance de la mairesse
 - 14.1 Comité des élus;
 - 14.2 Méchoui Kinnear's Mills;
 - 14.3 Tournoi de Golf Groupe d'entraide Cancer et Vie;
15. Voirie
 - 15.1 Débroussaillage de la halte routière;
 - 15.2 Travaux de réparations et d'entretien du sentier des Champions;
- 16 Période de questions;
- 17 Affaires nouvelles;
- 18 Levée de l'assemblée.

2017-07-115

Il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour. Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2017

2017-07-116

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2017, au moins 48 heures avant la tenue de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 5 juin 2017. Adopté

2017-07-117

4. ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;

ATTENDU QU' un montant de **114 449.07 \$** est déboursé à même le fonds général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 juin 2017 inclusivement, pour un montant de **114 449.07 \$**. Adopté

2017-07-118

5. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a entamé un processus d'embauche à la direction générale;

ATTENDU QUE la firme Impact Travail a réalisé le processus et fait ses recommandations à la municipalité;

ATTENDU QUE vingt candidats, candidates avaient manifesté leurs intérêts pour le poste;

ATTENDU QUE trois candidats, candidates ont été sélectionnés pour l'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'embaucher M. Alain Paré comme directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité. Adopté

2017-07-119

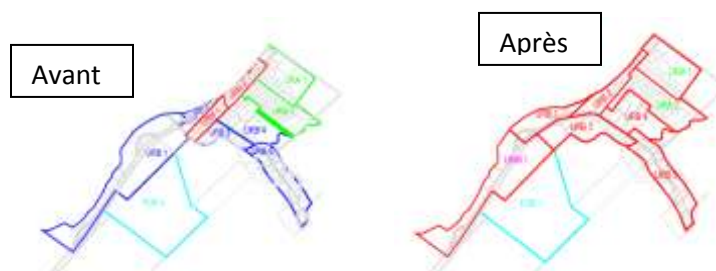
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-222 RELATIF AU ZONAGE, MODIFIANT LES USAGES PERMIS ET LES LIMITES DE ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN SECTEUR ST-PIERRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a entamé un processus de modification de zonage dans le périmètre urbain du secteur St-Pierre et des usages permis par son projet de règlement #17-222 amendant le règlement de zonage #47;

ATTENDU QUE une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 mai dernier;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 5 juin dernier;

ATTENDU QUE les limites des zones URB et URM seront modifiées telles que démontrées ci-dessous;



ATTENDU QUE les usages industriels seront dorénavant interdits dans la zone URB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'adopter le règlement #17-222 modifiant le règlement de zonage #47 à l'article 3.1 relatif aux limites de zones et à l'article 4.9.4 relatif aux usages permis par zone. Adopté

7. AUTORISATION D'ACHAT DE GRAVIER BRUT À MÊME LE SURPLUS CUMULÉ

2017-07-120

ATTENDU QUE la municipalité avait procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'environ 10 000 tonnes de gravier brut;

ATTENDU QUE l'entrepreneur général, Giroux-Lessard, adjudicataire, dispose d'environ 11 000 tonnes de gravier brut;

ATTENDU QUE la municipalité convient d'autoriser l'achat de ce gravier brut à même le surplus cumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu à l'unanimité de déboursier un montant d'environ 67 000 \$ à même le surplus cumulé pour l'achat de gravier brut. Adopté

8. ACHAT DE GRAVIER À MÊME LE BUDGET COURANT

2017-07-121

ATTENDU QUE la municipalité doit se procurer du gravier concassé car la gravière municipale ne dispose plus de ce matériau pour l'entretien des routes;

ATTENDU QU' une somme de près de 25 000 \$ est réservé au fond général pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'achat de gravier concassé chez Henri & Norbert Nadeau tel que prévu au budget. Adopté

9. RÉOLUTION POUR ENGAGER DEUX NOUVEAUX POMPIERS

2017-07-122

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-De-Broughton souhaite engager de nouveaux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE deux personnes, Maxime Huppé et Patrick Lessard ont manifesté leurs intérêts pour devenir pompiers sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de deux nouveaux pompiers. Adopté

10. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITES DE ST-PIERRE-DE-BROUGHTON, ST-JACQUES-DE-LEEDS, EAST BROUGHTON, ADSTOCK, ST-JOSEPH-DE-COLERAINE, DISRAELI ET THETFORD MINES

2017-07-123

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de St-Pierre-de-Broughton et les Offices municipaux d'habitation de St-Jacques-de-Leeds, East Broughton, Adstock, St-Joseph-de-Coleraine, Disraeli et

Thetford Mines ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de St-Pierre-de-Broughton, St-Jacques-de-Leeds, East Broughton, Adstock, St-Joseph-de-Coleraine, Disraeli et Thetford Mines, un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'appuyer le projet de regroupement sur recommandation du comité exécutif. Adopté

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de St-Pierre-de-Broughton et des Offices municipaux d'habitation de St-Jacques-de-Leeds, East Broughton, Adstock, St-Joseph-de-Coleraine, Disraeli et Thetford Mines suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

11. RÈGLEMENT NUMÉRO 175 LIMITANT LA MISE EN DÉCHARGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DES APPALACHES

2017-07-124

ATTENDU QUE La MRC des Appalaches a adopté son règlement numéro 165 certifié conforme intitulé «Plan de gestion des matières résiduelles 2016 – 2020 de la MRC des Appalaches», et que ce règlement est entré en vigueur le 13 octobre 2016, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (L.R.Q., Q-2);

ATTENDU QUE ledit plan de gestion des matières résiduelles prévoit que la MRC des Appalaches entend mettre en vigueur un droit de regard sur la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 53.25 de la LQE, une MRC, lorsqu'elle a indiqué une telle intention dans son plan de gestion des matières résiduelles, peut adopter un règlement ayant pour objet de limiter, dans la mesure prévue par le plan, la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 10 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'appuyer le présent règlement. Adopté.

- 096 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement d'appuyer l'utilisation de l'ancienne emprise ferroviaire à des fins de sentier de motoneige. Adopté
- 12. ADHÉSION GROBEC**
- 2017-07-125 **ATTENDU QU'** la municipalité souhaite renouveler son adhésion annuelle au Groupe de concertation des bassins versants de la zone agricole (GROBEC);
- ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion annuelle est de 50 \$;
- EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement de renouveler l'adhésion annuelle au montant de 50 \$. Adopté
- 13. RENOUELEMENT DU STATUT DE MEMBRE À L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES**
- 2017-07-126 **ATTENDU QUE** la municipalité souhaite renouveler son statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;
- ATTENDU QUE** le coût annuel du statut de membre est de 25 \$;
- EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement de renouveler le statut de membre de la municipalité au montant de 25 \$. Adopté
- 14. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**
- 14.1 Comité des élus**
- Mme Francine Fillion a eu une réunion à la résidence. Une nouvelle secrétaire a été engagée. Un studio demeure libre.
 - Aucun autre élu n'a eu de réunion de comités.
- 14.2 Méchoui Kinnear's Mills**
- Un méchoui aura lieu le samedi 12 août à Kinnear's Mills. Personne ne souhaite y participer
- 14.3 Tournoi de Golf Groupe d'entraide Cancer et Vie**
- Le tournoi de golf du Mont Adstock, au profit du Groupe d'entraide Cancer et Vie est organisé le vendredi 11 août prochain. Aucun membre du Conseil ne souhaite y participer.
- 15. VOIRIE**
- 15.1 Débroussaillage de la halte routière**
- 2017-07-127 **ATTENDU QUE** la municipalité souhaite entretenir le terrain de l'ancienne halte routière;
- ATTENDU QUE** la municipalité souhaite également procéder au débroussaillage du terrain de l'étang aéré;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'autoriser un budget de 350 \$ pour l'ensemble de ces travaux. Adopté
- 15.2 Travaux de réparations et d'entretien du sentier des Champions**
- 2017-07-128 **ATTENDU QUE** la municipalité souhaite entretenir le sentier des Champions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser un budget de 400 \$ pour réaliser les travaux d'entretien. Adopté

15.3 Entretien divers

2017-07-129

ATTENDU QUE la municipalité souhaite fournir un voyage de terre au 9, 3^e Rue pour finaliser l'aménagement du terrain non fini l'automne dernier lors des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE la municipalité à terminer l'installation d'un cèdre au 2, 2^e Rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'autoriser un budget de 150 \$ pour l'ensemble de ces travaux. Adopté

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Diverses questions furent soulevées lors de cette période de temps allouée aux citoyens.

17. AFFAIRES NOUVELLES

2017-07-130

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir aux 29 jeunes du terrain de jeux une sortie éducative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'autoriser un montant maximum de 750 \$ pour la réalisation de cette sortie. Adopté

2017-07-131

ATTENDU QUE la municipalité planifie chaque année une portion de débroussaillage sur les rangs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'autoriser un montant maximum de 6 000 \$ pour la réalisation de ce travail par Débroussaillage Adam Vachon. Adopté

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-07-132

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que la présente séance soit levée à **20 h 03**. Adopté

_____(signé)_____

France Laroche, mairesse

_____(signé)_____

Renée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»